

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2016**

**DELIBERATION N° 16**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique sociale, la collectivité de BOUCAU participe financièrement aux cotisations payées par les agents pour couvrir le risque SANTÉ et PRÉVOYANCE.

Compte tenu des augmentations constatées des complémentaires SANTÉ et des contrats PRÉVOYANCE au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le montant de cette aide dans les conditions ci-dessous :

Tranches de salaire	Salaire net mensuel	Participat° actuelle SANTE	Aug° proposée	Nouveau montant en SANTE	Participat° actuelle PREVOYANCE	Aug° proposée	Nouveau montant PREVOYANCE
Tranche 1	≤ 1600 €	28 €	3 €	31 €	12 €	2 €	14 €
Tranche 2	≥ 1601 € et ≤ 2000 €	21 €	2.25 €	23.25 €	9 €	1.50 €	10.50 €
Tranche 3	≥ 2001 €	14 €	1.50 €	15.50 €	6 €	1 €	7 €

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 28

Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet : Participation à la protection sociale complémentaire des agents**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Cette augmentation permettrait de maintenir le niveau de participation actuel et s'appliquerait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les bénéficiaires et les modalités de versement resteront inchangés.

Le projet d'augmentation a été soumis à l'avis du Comité Technique le 10 mars 2016.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de réévaluer la participation à la protection sociale complémentaire des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les proportions exposées ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2016.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 30 mars 2016  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016